

**Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation**

(2018/C 174/08)



*Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 euros destinée à la circulation et émise par Malte*

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie une description des dessins de toutes les nouvelles pièces<sup>(1)</sup>. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009<sup>(2)</sup>, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'Union européenne prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 euros. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 euros, mais un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen illustre leur face nationale.

**Pays d'émission:** Malte

**Sujet de commémoration:** Patrimoine mondial de l'Unesco — Temples de Mnajdra

**Description du dessin:** Le dessin représente les temples préhistoriques maltais de Mnajdra, site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Mnajdra est un site préhistorique composé de trois temples nichés autour d'une avant-cour ovale. Il se situe sur la côte sud de Malte, à 500 mètres du site de Hagar Qim. Mnajdra est connu pour ses alignements astronomiques et le temple sud semble avoir été construit de manière à marquer la position du lever du soleil aux équinoxes et aux solstices. Les parties les plus anciennes de ce complexe datent d'environ 3 600-3 200 avant JC. Dans la partie supérieure droite du dessin, on peut lire les inscriptions «MNAJDRA», «TEMPLES» et les années «3 600-2 500 avant JC» l'une au-dessus de l'autre. En bas du dessin figure le nom du pays émetteur, «MALTA», et en dessous, l'année d'émission «2018».

L'anneau extérieur de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

**Volume d'émission:** 320 000

**Date d'émission:** Juillet 2018

---

<sup>(1)</sup> Voir le JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

<sup>(2)</sup> Voir les conclusions du Conseil «Affaires économiques et financières» du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).